Conseil des droits de l’homme

27e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Algérie**

Genève, le 8 mai 2017

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse félicite l’Algérie pour les mesures prises par les autorités afin de promouvoir les droits des femmes, notamment l’adoption en décembre 2015 d’une nouvelle loi contre la violence à l’égard des femmes. Elle lui **recommande de prendre les mesures nécessaires afin d’assurer la mise-en-œuvre effective de la loi contre la violence à l’égard des femmes, notamment en garantissant l’accès à la justice pour les victimes.**

L’Algérie a adopté une nouvelle Constitution en mars 2016 qui garantit les libertés d’expression, d’association, de réunion et de manifestation pacifique. La Suisse demeure néanmoins préoccupée par les restrictions apportées à ces libertés et par l’espace restreint qui est accordé à la société civile. Elle **recommande à l’Algérie de créer un environnement sûr et propice pour la société civile, notamment en modifiant la loi 12-06 du 12 janvier 2012, afin de la mettre en conformité avec sa Constitution et ses obligations internationales.**

Je vous remercie.